

Annexe 1

Méthodologie pour identifier une situation de conflit d'intérêts

La prévention des conflits d'intérêts ne se prête pas à la systématisation. Pour identifier une situation de conflit d'intérêts, et donc la prévenir, il est notamment possible de suivre la méthodologie suivante :

⇒ En premier lieu, s'interroger sur l'intérêt lui-même :

- Est-il **direct** (ex : activité professionnelle principale, activité professionnelle secondaire ou ponctuelle), ou **indirect** (ex : profession du conjoint) ?
- Est-il **privé** (ex : détention d'actions dans une entreprise) ou **public** (ex : exercice d'un mandat électif) ?
- Est-il **matériel** (ex : détention de parts sociales) ou **moral** (ex : exercice de responsabilités bénévoles) ?

⇒ En deuxième lieu, s'attacher à l'interférence :

- **Dimension matérielle** : l'intérêt privé ou public détenu par la personne est-il lié au même secteur d'activité que celui dont relève la fonction exercée ?
- **Dimension géographique** : existe-t-il une correspondance entre l'intérêt privé ou public et le champ territorial concerné par l'exercice de la fonction ?
- **Dimension temporelle** : s'agit-il d'un intérêt privé ou public pouvant être regardé comme contemporain, ou récent ?

⇒ En dernier lieu, l'interférence doit être de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de la mission. Même si l'intensité dépend de chaque situation, les questions suivantes peuvent être posées :

- À quel point les prérogatives résultant de l'exercice d'une mission de service public permettent-elles de satisfaire un intérêt privé ou de privilégier un autre intérêt public ?
- À quel point cet intérêt privé ou public peut-il profiter de l'exercice d'une mission de service public ?